



Demande de titre de séjour

Par **virgilien**, le **09/10/2008 à 14:32**

Bonjour,rrnrnBon pour commencer je vous relate certains faits. Je suis arrivé en france en 2006 venant d'Allemagne où j'ai fait mes études et obtenu mon diplôme d'ingénieur Informatique, à quelques mois plus tard j'ai trouvé un employeur qui a entamé toutes les démarches nécessaires vu qu'il n'y avait pas encore la nouvelle loi sur la régularisation des sans papiers par rapport à l'embauche.rrnrnJe m'étais rendu à la préfecture de Créteil(94) pour effectuer le dépôt du dossier complet mais celle-ci refusa de le prendre car mon visa était expiré donc j'étais sans papier, alors ils m'ont dit de l'envoyer par recommandé ce que j'ai fait de suite(fin Août 2007). rnrnAprès une attente interminable je fus contrôlé par la préfecture de la Moselle fin Février 2008, je fus placé en garde à vue puis transféré au centre de rétention avec comme motif que la préfecture du 94 n'ayant pas répondu après 4 mois que c'était un refus implicite et pourtant après enquête de la police il s'est avéré qu'il y avait eu erreur sur mon prénom et date de naissance ce qui avait entraîné l'archivage de mon dossier. rnrnJe fus relâché 5 jours après par le tribunal administratif pour jurisprudence. Avec le mot du juge qui sommait la préfecture de traiter mon cas dans les 1 mois qui suivait je me suis rendu à la préfecture de Créteil qui n'a rien voulu savoir et m'a demandé de ramener un nouveau contrat de travail signé de l'employeur.rrnrnUne semaine plus tard je me rendais à la préfecture avec le dit contrat et là surprise, la dame me dit que mon dossier ne peut être traité car la pr''fecture de la Moselle a fait appel à la décision du juge, mais elle me donne un APS(autorisation provisoire de séjour de 3 mois).rrnrnJe me suis renseigné plus tard et on m'informa que l'appel peut faire plus d'un an et demi, j'étais scandalisé. Je décidai donc de changer de département et parti sur Paris.rrnrnNouvelle galère, car arrivé à Paris je dus prendre rendez-vous pour être reçu et j'obtins donc un rendez-vous pour aujourd'hui le 09/10/08, mais il fallait entre temps me rendre à la préfecture de police du 17ème pour prolonger mon APS.rrnrnLà je reviens de la préfecture de Paris, qui a pris mon dossier et dit que je recevrai un courrier d'ici 3 mois sans évidemment me donner ni un récépissé, ni une attestation de dépôt la dame m'a dit que le chef n'a pas encore décidé et que je dois attendre.rrnrnJe suis tout triste, et je ne sais plus quoi

faire. Est ce normal? quel sont mes chances??
Merci pour tout .

Par **avocat droit public**, le **12/10/2008 à 15:25**

En principe, la préfecture est tenue de vous délivrer une APS tant qu'elle n'a pas pris de décision sur votre demande de titre de séjour. Il n'est donc pas normal qu'on ne vous ait pas délivré d'APS.
Sur l'appel interjeté par la préfecture de Moselle pourriez-vous préciser si le jugement du tribunal administratif portait sur votre rétention administrative ou sur votre demande de titre de séjour?
Eric HALPERN
Avocat à la Cour

Par **virgilien**, le **13/10/2008 à 11:09**

Bonjour et merci déjà pour votre réponse.
La décision du juge du tribunal administratif concernait la jurisprudence dont sur la demande de titre de séjour, on m'avait fait comprendre que l'on ne devait pas m'arreter tant que mon dossier n'avait point été traité.
Comment faire pour avoir une attestation de la préfecture de paris comme quoi que j'ai un dossier??
Merci encore à Vous

Par **avocat droit public**, le **13/10/2008 à 11:24**

Normalement quand vous aviez déposé votre dossier en préfecture on a du vous remettre un récépissé de demande de titre de séjour.
Il n'existe aucun autre document que l'on puisse vous remettre en dehors de ce récépissé pour en attester.

Par **virgilien**, le **13/10/2008 à 11:37**

Ils m'ont rien donné et m'ont dit que je recevrai bientôt un courrier, j'ai même encore appelé à l'instant et ils me disent d'attendre le courrier. J'ai l'impression qu'ils veulent me dire que c'est refusé.
Alors je ne sais pas si c'est par rapport au problème de la moselle(l'appel contre la décision du juge administratif) vu que c'est sûrement dans leur PC ou alors du au fait que j'ai changé de département. Dans tous les cas j'ai peur d'avoir un refus vu qu'ils agissent bizarrement.

Par **virgilien**, le **22/10/2008 à 18:57**

Bonjour,
comment puis je donc faire pour avoir une attestation de dépôt de dossier?
Merci